

DGA VILLE EMANCIPATRICE

Pôle Culture

Direction Action Culturelle et Patrimoine

Dossier suivi par : Marion BOTTER

✉ : marion.botter@mairie-avignon.com

☎ : 06 65 67 22 19

DECISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu les articles L2122-22 5^{ème} alinéa et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Madame Le Maire,

Vu le budget de la commune,

DECIDE

Article 1^{er} : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de la Fondation Abbé Pierre différents lieux et monuments pour l'organisation et le déroulement de l'édition 2024 du Festival C'est Pas Du Luxe, sur une période s'échelonnant du 12 septembre au 1^{er} octobre 2024 inclus.

Article 2^{ème} : Les modalités d'occupation des locaux sont précisées dans la convention, ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et la Fondation Abbé Pierre.

Article 3^{ème} : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 3 SEPT 2024

Le Maire,


Cécile HELLE